

SINISTRES AVANT RÉCEPTION

QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS ?

Les sinistres peuvent survenir avant la réception de l'ouvrage, mettant ainsi en péril votre projet de construction. En tant que Maître d'ouvrage, il est essentiel de connaître les recours à votre disposition pour faire face à ces imprévus.

La garantie Dommages-Ouvrage avant réception

Par exception, il est possible d'actionner la garantie Dommages-Ouvrage pour des sinistres affectant l'ouvrage avant réception. Cependant, cette mise en jeu exceptionnelle est soumise à trois conditions cumulatives :

- **Mise en demeure infructueuse :** L'entreprise doit avoir reçu une mise en demeure de réparer les désordres, restée sans effet.
- **Résiliation du contrat :** Le contrat de louage d'ouvrage doit avoir été résilié pour inexécution. En cas de dépôt de bilan de l'entreprise, la résiliation est automatique.
- **Désordre de nature décennale :** Le sinistre doit relever de la garantie décennale et affecter l'ouvrage de manière significative.

Attention : La garantie Dommages-Ouvrage ne couvre que les désordres inhérents à l'ouvrage. Les dommages causés par des événements extérieurs (inondations, vols, actes de vandalisme...) ne sont pas pris en charge.



La garantie Tous Risques Chantier (TRC)

Facultative mais fortement recommandée, la garantie Tous Risques Chantier (TRC) vient compléter la Dommages-Ouvrage avant réception. Elle couvre les dommages matériels subis par l'ouvrage en construction, qu'ils résultent d'un vice de construction ou d'un événement extérieur.

Exemples de sinistres couverts :

- Incendie,
- Glissement de terrain,
- Inondation,
- Tempête,
- Effondrement,
- Affaissement de dalle,
- Chute d'une grue ou fausse manœuvre d'un engin

Pourquoi souscrire à cette garantie ?

La garantie TRC présente un double intérêt :

- Elle assure une indemnisation immédiate, sans attendre la recherche des responsabilités. Elle permet ainsi un redémarrage rapide du chantier.
- Elle protège le Maître d'ouvrage contre le risque de défaillance financière des entreprises intervenantes.